

Maître GOURBAT
BP12
87700 AIXE-SUR-VIENNE

Le 11 février 2026.

Objet : Renonciation à l'exercice du droit de préemption N° DIA08703126M0002 reçue en Mairie le 16/01/2026

Maître,

Vous nous avez adressé une déclaration d'intention d'aliéner un bien situé dans le périmètre de droit de préemption urbain (DPU).

Il s'agit d'un TERRAIN situé sur la commune de LE CHALARD

Cadastrés, section B 53

à LE CHALARD (BOURG), pour une superficie totale de 435 m²

appartenant à :

Mme HELENE Henriette

10, route des Peyrouliers

87500 Le Chalard, au prix de 90 000 €.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je renonce à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien situé en référence, conformément à la délégation reçue par délibération du conseil municipal en date du 23/05/2020.

Je vous informe que conformément aux dispositions de l'article L 213-8, 1^{er} alinéa, vous pouvez réaliser la vente de votre bien aux prix et conditions fixés dans votre déclaration, et ce durant une période illimitée. Cependant, toute modification du prix ou de la consistance du bien lors de la vente doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
Annick HUCHET

